



[LIVRE]



ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (LIVRE)
DISPOSITIF « ATELIERS DE TRADUCTION LITTÉRAIRE »
2024-2025

AGENCE LIVRE,
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE

ATELIERS DE TRADUCTION LITTÉRAIRE

Ce programme s'attache à valoriser les traducteurs et les traductrices littéraires de Nouvelle-Aquitaine.

Grâce au programme Ateliers de traduction littéraire, chaque année depuis 2000, des lycéens et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine bénéficient d'ateliers de traduction menés par des professionnels sur plusieurs séances. Ces ateliers sont l'occasion pour des jeunes de s'immerger dans une culture et

une langue différentes des leurs, d'approcher un métier contribuant à l'enrichissement de leurs horizons culturels et de découvrir des œuvres et des auteurs.

Ce programme permet d'aborder une grande variété de langues et de genres littéraires : poésie, romans, nouvelles... Il propose également d'aborder la traduction dans le domaine de la bande dessinée et du roman graphique.



TERRITOIRE D'INTERVENTION

Nouvelle-Aquitaine (académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers).

Ce programme s'adresse à tous les lycéens et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine, qu'ils soient en établissements professionnels, techniques ou généraux ou bien qu'ils relèvent des établissements agricoles.

Il s'adresse aussi aux CFA, CFAA, Erea et MFR. La souplesse des formules permet de s'adapter aux configurations de l'alternance.

- Ce programme offre aux enseignants un cadre de projet souple qui leur permet de faire intervenir un traducteur littéraire professionnel dans leurs classes.
- Il offre un fonctionnement simplifié et un appui financier pour la rémunération du traducteur.
- Il favorise l'interdisciplinarité des équipes pédagogiques.

COMMENT PRÉPARER UN PROJET « ATELIER DE TRADUCTION LITTÉRAIRE » ?

1. Le choix d'une langue

Tout projet d'atelier de traduction commence par le choix d'une langue, d'une culture à découvrir et à partager. En Nouvelle-Aquitaine, nous bénéficions de traducteurs littéraires dans une douzaine de langues : l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le chinois, le russe, le portugais, l'italien, le japonais, le turc, le finnois, le basque, l'occitan...

2. Un traducteur et une œuvre

Nous invitons les enseignants à se rapprocher

des référentes EAC d'ALCA (voir page 26) pour être mis en relation avec des traducteurs correspondants au projet.

3. Définir le nombre d'ateliers souhaité

De 2 à 5 séances ; une séance ne peut pas dépasser une demi-journée de 4 heures. Tout atelier supplémentaire devra être pris en charge par l'établissement.

4. Une nouvelle traduction

Les élèves accompagnés du traducteur professionnel et de l'équipe enseignante porteuse du projet construiront leur propre traduction de l'œuvre ou des extraits choisis, expérimenteront la traduction comme création et s'immergeront dans une autre culture.

FINANCEMENT DU PROJET

ALCA vous accompagne dans la construction du budget, sur sollicitation de votre part. L'établissement s'engage à verser à ALCA une contribution forfaitaire de 300 € de participation à la rémunération de l'auteur. Cette contribution sera facturée par ALCA à l'établissement sur Chorus ou sur facture pour les établissements privés. La participation forfaitaire ne peut pas être réglée avec le pass Culture.

UN PROGRAMME PARTENARIAL

ALCA construit un partenariat avec les Daac des académies ainsi qu'avec la Draaf qui consiste à :

- Relayer le programme auprès des établissements et des enseignants (parcours intégrés aux actions académiques de la Daac).

- Construire ensemble des temps d'information et d'échange utiles aux projets.
- Participer à la commission de sélection pour examiner les différents projets et déterminer ceux qui seront accompagnés.

ALCA incite les enseignants porteurs de projet à se rapprocher des médiathèques de secteur qui peuvent donner un éclairage spécifique au projet.

Ce projet reçoit le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Drac Nouvelle-Aquitaine.

LE PROTOCOLE D'INSCRIPTION POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1. L'équipe enseignante remplit un formulaire d'inscription avant le 28 juin 2024, accessible sur ADAGE. Accès par le portail Arena et nommé « ALCA Ateliers de traduction littéraire » : portailrh.ac-bordeaux.fr

L'agence offre un appui aux enseignants intéressés pour la construction de leur dossier (voir les contacts de l'équipe Transmission EAC Livre page 4).

2. Une commission associant des représentants d'ALCA, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Draaf, des Daac des académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges sélectionne les dossiers retenus pour l'année scolaire 2024-2025.
3. La décision de la commission de sélection est notifiée aux enseignants porteurs de projet dans le courant de l'été.

PRIS EN CHARGE PAR ALCA	PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTABLISSEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération de l'auteur <i>(si plus de cinq ateliers, l'établissement devra prendre en charge les séances supplémentaires).</i> • Transport de l'auteur. • Restitution. 	<ul style="list-style-type: none"> • 300 € de participation forfaitaire à la rémunération de l'auteur (facturée par Chorus ou en direct, ne peut passer par le pass Culture). • Repas de l'auteur, restauration scolaire ou autre. • Hébergement de l'intervenant <i>(cette dépense, extrêmement rare, dépend des horaires des ateliers – un intervenant a en moyenne 1 h 45 de trajet, il convient donc d'en tenir compte).</i> • Frais de documentation. • Tout autre frais matériel : papeterie, crayon... • Autres frais spécifiques : le projet de l'équipe enseignante peut prévoir d'autres intervenants ou d'autres déplacements ; dans ce cas, les frais afférents incombent à l'établissement.

CONTACTS

Pour l'ensemble des dispositifs EAC d'ALCA, l'équipe transmission se tient à votre disposition à l'adresse alca.eac.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr, l'interlocutrice concernée vous répondra directement.

• **Pour le dispositif Ateliers de traduction littéraire :**

- Solenn Gantheil, 07 50 56 37 92, solenn.gantheil@alca-nouvelle-aquitaine.fr



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ALCA
NOUVELLE-AQUITAINE**

+33 (0)5 47 50 10 00

www.alca-nouvelle-aquitaine.fr



**AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE**

• Site de Bordeaux :
MÉCA
5, parvis Corto-Maltese
CS 81 993
33088 Bordeaux Cedex

• Site de Limoges :
24, rue Donzelot
87000 Limoges

• Site de Poitiers :
62, rue Jean-Jaurès
86000 Poitiers

• Site d'Angoulême :
Maison alsacienne
2, rue de la Charente
16000 Angoulême